

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10383/82 (Presse 147)

798th Council meeting

- Fisheries -

Luxembourg, 25 and 26 October 1982

President: Mr. Henning CHRISTOPHERSEN,
Minister for Finance
of the Kingdom of Denmark

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER
State Secretary, European
Affairs and Agriculture

Germany:

Mr Josef ERTL
Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry
Mr Hans-Jürgen ROHR
State Secretary, Federal Ministry
for Food, Agriculture and Forestry

France:

Mr Louis le PENSEC
Minister of the Sea

Italy:

Mr Calogero MANNINO
Minister for Shipping

Netherlands:

Mr Jan de KONING
Minister for Agriculture
and Fisheries

Denmark:

Mr Henning CHRISTOPHERSEN
Minister for Finance

Mr Henning GROVE
Minister for Fisheries

Mr Jørgen HERTOFT
State Secretary,
Ministry of Fisheries

Greece:

Mr Panayiotis KATSAROS
State Secretary
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Brendan DALY
Minister for Fisheries

Luxembourg:

Mr Jean MISCHO
Deputy Permanent Representative

United Kingdom:

Mr Peter WALKER
Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Mr George YOUNGER
Secretary of State for Scotland

Mr Alick BUCHANAN-SMITH
Minister of State,
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Gaston THORN - President
Mr Georges CONTOGEOORGIS - Member
Mr Richard BURKE - Member

COMMON FISHERIES POLICY

As agreed at the last meeting, the Council continued its discussions in an attempt to reach agreement on a common fisheries policy.

This meeting was devoted to identifying the major problems, in particular as regards access and quotas, and to bringing the positions of the Member States on these problems closer together. To this end the Commission submitted a final compromise formula. Nine delegations were able to accept it, while the Danish delegation was not in a position to agree to it at this stage. The Council consequently agreed to allow the Danish Government a ten-day period for it to decide its position on the compromise.

OTHER DECISIONS

Agricultural questions

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- the Directive amending Directive 69/208/EEC on the marketing of seed of oil and fibre plants;
 - the Regulation amending Regulation (EEC) No 2099/82 as regards the date of transfer of the skimmed-milk powder to the Italian intervention agency.
-

Bruxelles, le 22 octobre 1982.

Note Bio (92) 443 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Preparation du Conseil Peche des 25 et 26 octobre
(C.STATHOPOULOS)

Les Ministres de la Peche reprendront lundi et mardi prochains a Luxembourg l'ensemble des problemes poses par la politique commune de la peche. L'ordre du jour risque de devenir classique. Il inclut les problemes suivants :

- l'ACCES,
- les TACS et les QUOTAS concernant soit les stocks autonomes, soit les stocks communs,
- certaines MESURES TECHNIQUES de conservation des ressources de peche,
- une ACTION COMMUNE INTERIMAIRE DE RESTRUCTURATION du secteur de la peche cotiere et de l'aquaculture,
- quelques problemes du VOLET EXTERNE, notamment l'accord trilateral du SKAGERRAK/KATTEGAT, accord entre la CEE, la Norvege et la Suede et les relations avec la SUEDE et la FINLANDE
- l'Irlande a voulu y ajouter les problemes poses dans le secteur de la MER CEULIQUE.

La Commission a confirme lors de sa derniere reunion l'approche poursuivie jusqu'a present. Elle ne considere pas du tout necessaire de proceder a des modifications de ses propres propositions, propositions qui ont ete considerees de la part de la quasi totalite des Etats membres comme une base valable de negociation.

Dans ce cadre, il faut inclure quelques elements d'importance mineure qui sont intervenus des le dernier Conseil:

- dans ses contacts bilateraux avec la NORVEGE, la Commission a obtenu UNE AUGMENTATION DU TAC du cabillaud dans la mer de Norvege et dans la mer du Nord de 235 a 250.000 tonnes, soit un accroissement de 15.000 tonnes au total. Les Norvegiens ont en plus signale qu'il n'etaient pas interesses de pecher leur quote-part de cette augmentation, ce qui signifie que le total des 15.000 tonnes de cabillaud serait disponible pour les pecheurs communautaires.

Il faut pourtant souligner que pour la Norvege ce supplement eventuel de 15.000 tonnes ne serait disponible que dans le seul cas d'une decision du Conseil d'adopter la reglementation communautaire concernant l'ensemble de la politique commune de la peche.


- Dans les relations bilaterales CEE/SUEDE, la Commission a pris note de l'absence d'interet immediat de son partenaire de conclure a une date jugee trop tardive un accord couvrant les relations de peche pour l'annee 1982.

- Enfin, en ce qui concerne l'accord du SKAGERRAK/KATTEGAT (accord trilateral : CEE-Norvege-Suede) les deux partenaires de la Communaute ont sans equivoque confirme que les dispositions prevues a l'accord paraphe en fevrier 1982 ne presentent plus d'interet concret apres l'achevement des campagnes de peche du hareng et du sprat (septembre 1982).

La Commission va soumettre aussi au Conseil deux documents de ses services concernant un modele d'allocation des quotas de HARENGS dans la MER DU NORD et la repartition du STOCK ORIENTAL du MAQUEREAU (Mer du Nord, Mer de Norvege, Skagerrak/Kattega, zone de transition communement appelee Sund et Belts, mer Baltique). Les pays membres ont demande lors du dernier Conseil la presentation des modeles d'allocation susmentionnes pour pouvoir inclure la repartition proposee dans une negociation globale. Et ceci, dans le cas ou il existerait a l'avenir un stock a repartir (actuellement les stocks du hareng dans la mer du Nord et le stock oriental du maquereau sont fixes a zero).

AMITIES

M.SANTARELLI- COMEUR////



AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A PARTIR DE BRUXELLES A TOUS LES BUREAUX

A L'ATTENTION DU PORTE PAROLE DE LA COMMISSION A BRUXELLES

LUXEMBOURG LE 25 OCTOBRE 1982.

N O T E B I O (82) 443 SUITE 1

AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE DU PORTE PAROLE

CONSEIL PECHE (COSTAS STATHALOULOS)

LE CONSEIL A DEBUTE VERS 15.30 H SOUS LA PRESIDENCE DU VICE PREMIER MINISTRE DANOIS ET MINISTRE DE L'ECONOMIE, M. CHRISTOPHERSEN. APRES L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR OU LA DELEGATION FRANCAISE A VOULU AJOUTER LE PROBLEME DES RAPPORTS ENTRE LA CEE ET LES ANTILLES LA PRESIDENCE A SUGGERE QUE LES DELEGATIONS DES ETATS MEMBRES PROCEDENT A UNE APPRECIATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION, CONCERNANT :

- A. L'ACCES
- B. LES TACS ET LES QUOTAS
- C. LES MESURES TECHNIQUES ET LES MESURES STRUCTURELLES.

LES TROIS TOURS DE TABLE QUI ONT EU LIEU ONT DONNE AUX ETATS MEMBRES L'OCCASION DE REPETER LEURS POSITIONS DEJA EXPRIMEES LORS DES PRECEDENTES REUNIONS DU CONSEIL OU DU GROUPE A HAUT NIVEAU.

A. L'ACCES

NEUF DES DIX PAYS MEMBRES, CONSIDERENT LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION CONCERNANT L'ACCES, COMME UNE BASE DE NEGOCIATION VALABLE TOUT EN SOULIGNANT L'IMPORTANCE DE LA DUREE D'UN EVENTUEL ACCORD, TANDIS QUE LA DELEGATION DANOISE S'EST EXPRIMEE PRETE A NEGOCIER EN POSANT QUELQUES CONDITIONS. LES DANOIS ONT NOTAMMENT DEMANDE 45 LICENCES POUR LEURS BATEAUX DE PECHE DANS LE BOX AUTOUR DES ILES SHETLAND ET LES ILES ORCADES (ZONE BIOLOGIQUEMENT SENSIBLE SELON LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION).

B. LES TACS ET LES QUOTAS

LES PAYS MEMBRES ONT EVOQUE DIFFERENTES DEMANDES DEJA EXPRIMEES AU SEIN DU GROUPE A HAUT NIVEAU. LES DANOIS ONT DEMANDE NOTAMMENT L'AUGMENTATION DE LEUR QUOTA DE CABILLAUD DANS LA MER DU NORD ET SOULIGNE L'IMPORTANCE QU'ILS ACCORDENT AU QUOTA OCCIDENTAL DU HARQUEREAU. SELON EUX; LES 15.010 TONNES DE CABILLAUD QUE LA COMMISS
XX
HARQUEREAU. SELON EUX; LES 15.000 TONNES DE CABILLAUD QUE LA COMMISS-
SION A OBTENUS LORS DE SES CONTACTS AVEC LES NORVEGIENS; LA SEMAINE
PASSEE; SONT UN MINIMUM; QUI POURRAIT ETRE AUGMENTE DANS LE CAS
D'UN ACCORD GLOBAL. LA GRECE ET L

ITALIE ONT EVOQUE LA NECESSITE
DE CONSACRER UNE ATTENTION PLUS SOUTENUE AUX PROBLEMES DE LA PECHE
DANS LA MEDITERRANEE.
L'IRLANDE A REPETE SA POSITION; POUR CE QUI CONCERNE LA PECHE
AUX HARENGS DANS LA MER CELTIQUE ET SOUMIS AU CONSEIL UN PROJET
DE RESOLUTION; QUI A ETE ACCEPTE. PAR CETTE RESOLUTION
LE CONSEIL DEMANDE A LA COMMISSION DE MODIFIER SES PROPOSITIONS
EN LA MATIERE; LE PLUS VITE POSSIBLE; SI LE COMITE DE GESTION DE
L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER (ICES)
ABOUTISSAIT A LA CONCLUSION QU'UNE RECONSTITUTION DES STOCKS DE
HARENGS DANS LA MER CELTIQUE; PERMET LA REOUVERTURE DE L
LA PECHE AUX HARENGS.

C. MESURES TECHNIQUES ET MESURES STRUCTURELLES

LE PREMIER TOUR DE TABLE A DEMONTE QUE LE CONSEIL POURRAIT SANS
GRANDES DIFFICULTES PROCEDER A L'ADOPTION DES PROPOSITIONS DE LA
COMMISSION EN LA MATIERE; MAIS SEULEMENT APRES ACCORD SUR LES
PROBLEMES EVOQUES SOUS A ET B.

LE CONSEIL A SUSPENDU SES TRAVAUX JUSQU'A 19 H.; POUR PERMETTRE
A LA PRESIDENCE D'AVOIR DES CONTACTS BILATERAUX.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI

T R E S U R G E N T
AVEC PRIERE DE TRANSMETTRE A PARTIR DE BRUXELLES A TOUS LES
BUREAUX + STRASBOURG

A L'ATTENTION DU PORTE-PAROLE DE LA COMMISSION A BRUXELLES

LUXENBOURG LE 26 OCTOBRE 1982

N O T E B I O (82) 443 SUITE 2 AUX B.N. CC AUX MEMBRES DU GROUPE

C O N S E I L P E C H E
=====

APRES LA SUSPENSION DE SEANCE; HIER SOIR DE 17 A 19 H.30; ET LES CONTACTS BILATERAUX DE LA PRESIDENCE AVEC LES DELEGATIONS DES PAYS MEMBRES; LE PRESIDENT DU CONSEIL A FAIT RAPPORT SUR LES DIVERGENCES TRES IMPORTANTES QUI SUBSISTENT ENCORE.

IL A CEPENDANT SOULIGNE TROIS PROBLEMES MAJEURS QUI DEVRAIENT FAIRE L'OBJET DE NEGOCIATIONS IMMEDIATES; AFIN DE PERMETTRE UN DEBLOCAGE DE LA SITUATION; A SAVOIR :

- LA REVENDICATION DANOISE DE LICENCES DANS LE BOX AUTOUR DES ILES DE SHETLAND ET DES ILES ORCADE;
- UNE AUGMENTATION DU QUOTA DE CABILLAUD DANS LA MER DU NORD; DEMANDEE PAR LES DANOIS;
- L'OCTROI AU DANEMARK D'UN QUOTA DE MARQUEREAU DANS LA ZONE OCCIDENTALE.

PLUSIEURS DELEGATIONS ONT SOULIGNE A CE STADE; QUE MEME LES PETITS PROBLEMES QUI LES INTERESSENT; DEVRAIENT FAIRE L'OBJET DE NEGOCIATIONS IMMEDIATES.

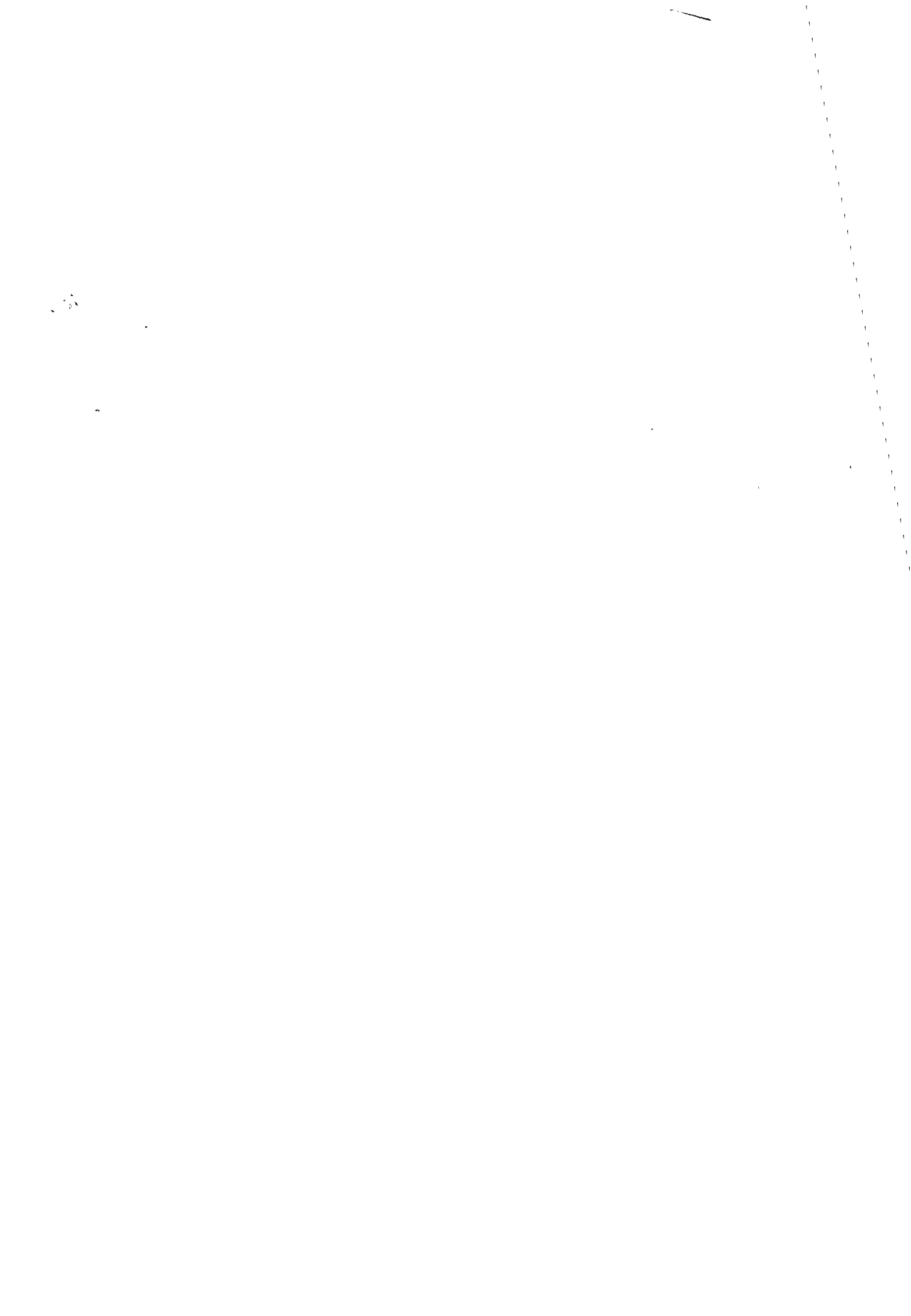
LA DELEGATION ALLEMANDE A DEMANDE A LA COMMISSION DE PRESENTER UN DOCUMENT GLOBAL; COMPORTANT UN INVENTAIRE DES PROBLEMES A RESOUDRE; AFIN DE FACILITER LES NEGOCIATIONS. EN INTERVENANT DANS LE DEBAT; LE PRESIDENT THORN A SOULIGNE ENTRE AUTRE; QUE LA COMMISSION ETAIT PRETE A PRENDRE DES RESPONSABILITES EN PROCEDANT PAR CONTACTS BILATERAUX A LA LOCALISATION DES PROBLEMES RESTANT EN SUSPENS. IL A DEMANDE EGALEMENT UNE PERIODE DE REFLEXION QUI PERMETTRAIT A LA COMMISSION DE PREPARER UN DOCUMENT EN LA MATIERE.

LE CONSEIL PECHE A REPRIS SES TRAVAUX CE MATIN 26.10. EN SEANCE RESTREINTE (10H30) .

AU COURS D'UNE BREVE REUNION; IL A ETE CONVENU QUE LA COMMISSION PRESENTERAIT A 15 H LE DOCUMENT SUSMENTIONNE ASSORTI DE SUGGESTIONS DE SOLUTION DES PROBLEMES EN SUSPENS.

AMITIES

C. STATHOPOULOS



Bruxelles, le 27 octobre 1982.
Note Bio (82) 443 suite 3 aux Bureaux Nationaux
cc. aux membres du Groupe du Porte-Parole

Conseil Pêche (C. Stathopoulos)

Les efforts pour l'établissement d'une politique commune de la pêche sont arrivés à un point crucial. Jamais, dès le début des discussions au sein du Conseil, les Etats membres n'étaient si près d'un accord qu'ils ne le sont à l'issue de cette réunion des Ministres de la Pêche, qui s'est achevée hier soir peu avant minuit.

1. Déroulement du Conseil

A l'issue d'une séance restreinte, interrompue à plusieurs reprises afin de permettre à certaines délégations de procéder à des contacts bilatéraux ou multilatéraux, ou de consulter leurs gouvernements, NEUF des dix PAYS MEMBRES ont déclaré qu'ils APPROUVENT SANS AUCUNE RESERVE le paquet des propositions de la Commission (voir Bio (82) 261 et Bio (82) 286 suite 3) telles qu'elles ont été complétées par le "working paper" qu'elle a soumis au Conseil hier dans le courant de l'après-midi. Ce document, demandé par plusieurs délégations, notamment par les délégations allemande et hollandaise, contient un schéma des solutions que la Commission pourrait envisager aux différentes questions encore en suspens pour permettre au Conseil de statuer définitivement sur la réglementation communautaire concernant le développement de la politique commune de la pêche.

Vu que certaines de ces solutions requièrent l'accord de la Norvège, la Commission a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'une modification formelle de ses propositions qui étaient jusqu'à ce point-là, acceptées de la part des neuf Etats membres comme base de négociation. M. Contogeorgis avait pourtant souligné que ces suggestions pourraient être transformées en proposition formelle en fonction du débat politique au sein du Conseil et après avoir procédé aux contacts nécessaires avec la Norvège.

Le DANEMARK a obtenu un délai jusqu'au 5 NOVEMBRE pour s'exprimer à l'égard des propositions de la Commission après consultation du Parlement danois. En cas d'une REPONSE POSITIVE, qui ne pourrait contenir aucune réserve, le PROCHAIN CONSEIL PÊCHE, fixé déjà pour les 8 et 9 NOVEMBRE, approuvera formellement le paquet des propositions de la Commission. Si la réponse danoise est au contraire NEGATIVE le Conseil n'entamera pas, lors de sa prochaine réunion, une nouvelle discussion afin de chercher un accord sur d'éventuelles modifications des propositions sus-mentionnées. Il se penchera sur l'examen des mesures à prendre pour affronter la situation qui se crée par l'expiration au 31 décembre 1982 du régime dérogatoire concernant l'accès dans la bande côtière et retenu lors de l'élargissement de la Communauté en 1973.

2. Les suggestions de la Commission pour des solutions sur

les problemes en suspens

La position definitive de la Commission sur l'ensemble des problemes en suspens, dont en premier lieu les trois demandes essentielles du Danemark :

a) octroi de 45 licences dans le box autour des iles Shetland/Orcades,
b) augmentation du quota danois de cabillaud dans la Mer du Nord,

c) octroi d'un quota de maquereau a l'Ouest de l'Ecosse, donne satisfaction principalement aux deux premieres demandes. Une modeste reduction de la taille du box autour des Shetland/Orcades (de l'ordre de 300 kilometres carres au cote Nord-Est du box) a ete prevu en tant qu'alternative a l'octroi de licences pour le Danemark (que le critere des activites traditionnelles ne permet pas de justifier).

La repartition des quantites supplementaires de cabillaud qui resultent de cette reduction et celles qui pourraient etre obtenues, apres un accord global, de la Norvege est la suivante (entre parenthese les chiffres des propositions precedentes) :
TAC : 244.100 (224.100), QUOTA : D : 31.700 (30.000), F : 10.750 (9.500), NU : 28.250 (26.900), B : 8.700 (8.000), UK : 114.700 (105.300), DK : 50.000 (44.400).

Le TAC de cabillaud a l'Ouest du Groenland est diminue de 75.000 a 62.000 tonnes sans repartition des quotas entre les Etats membres (etant entendu que les pecheurs groenlandais ne pourront pas pecher l'entierete du TAC en raison des conditions climatiques).

Le "working paper" de la Commission prevoit entre autre aussi l'augmentation du TAC du hareng dans la Mer du Nord meridionale (zone IV C) et la Manche orientale (zone VII D) de 58.000 a 68.000 tonnes, de laquelle profiteraient principalement les pecheurs des Pays-Bas (quota : 19.000 au lieu de 13.000 tonnes). Le TAC de l'eglefin dans la Mer du Nord et la Mer de Norvege sera aussi augmente de 141.100 a 150.100 tonnes (quota du Royaume-Uni : 117.100 au lieu de 112.520 tonnes).

Les depenses totales pour les mesures structurelles sont fixees a 250 MECUS.

3. Dernieres revendications du Danemark

Il faut remarquer enfin que la delegation danoise avait precise peut avant la fin du Conseil ses demandes qui depassaient le cadre des dernieres suggestions de solutions que la Commission a presente. Il s'agit de l'attribution d'un quota de 20.000 tonnes de maquereau a l'Ouest de l'Ecosse et de 7 licences dans le box autour des Shetland/Orcades, demandes refusees par les neuf autres delegations et la Commission.

AMITIES
M.SANTARELLI

COMEUR 14 h. 30 ////

